

Le 8 mars 2011

## **Les radiodiffuseurs privés demandent au Comité parlementaire d'adopter le projet de loi C-32**

Le 3 mars, des représentants des radiodiffuseurs privés du Canada ont comparu devant le Comité législatif chargé du projet de loi C-32. Ils ont témoigné sur l'importance pour l'industrie de la radiodiffusion du projet de loi visant à réformer le régime du droit d'auteur. Deux groupes de radiodiffuseurs représentant l'ACR et la BCAB, des entreprises de radiodiffusion nationales et des services de radio indépendants ont présenté leurs arguments au Comité chargé du projet de loi C-32.

Dans les commentaires qu'elle a faits au Comité, Sylvie Courtemanche, présidente du Conseil de l'ACR, a fait remarquer, [traduction] « Nous sommes d'avis que ce projet de loi témoigne d'un effort considérable de la part du gouvernement en vue d'en arriver à une solution équilibrée qui offre quelque chose à tous les intéressés. Nous appuyons fermement l'adoption de cette loi des plus importantes. »

Les représentants du parti Libéral ont posé de dures questions aux radiodiffuseurs, notamment en ce qui concerne la campagne sur les ondes <http://www.cab-acr.ca/french/copyright/default.shtm>, laquelle donne un aperçu de l'incidence du projet de loi C-32 sur la radio locale.

Des représentants de tous les partis politiques ont reconnu la contribution notable que les radiodiffuseurs privés apportent aux localités qu'ils desservent. Pour soutenir ce rôle important, les radiodiffuseurs exhortent tous les partis à unir leurs efforts en vue d'adopter le projet de loi C-32, lequel permettra, s'il est adopté, de réduire de beaucoup les redevances de droit d'auteur que versent les services de radio pour les reproductions techniques qu'ils font dans leurs stations.

Ce communiqué vous est envoyé au nom des radiodiffuseurs privés du Canada.

Renseignements :

Gabriel van Loon  
(613) 233 4035, poste 222  
[gvanloon@cab-acr.ca](mailto:gvanloon@cab-acr.ca)